



7H



400€

Net de taxe



16 février 2017

Possibilité de formation intra-entreprise

Horaires de la formation :

8 h 30 - 12 h 00
13 h 30 - 17 h 00



Renseignement / Inscription :

04 68 44 18 02
narbonne@sudformation.cci.fr

■ Objectifs généraux

- Acquérir une connaissance sur les changements liés à la réforme de la loi du travail
- Apprécier tous les risques et sécuriser les procédures et les contrats

■ Public / Prérequis

Chef d'entreprise, DRH, comptable d'entreprise ou tout collaborateur en charge du volet social...

■ Contenu de la formation

- 1. Les sources du droit du travail et la nouvelle hiérarchie des normes**
Les différentes normes en droit du travail (Loi, Règlements, Convention collectives, ...)
Les accords de travail et leur nouvelle importance :
 - Modalités de mise en place
 - Coordination avec les conventions collectives et les textes
- 2. La durée du travail et le recours aux heures supplémentaires**
La réglementation à respecter (travail à temps complet - travail à temps partiel)
Les heures supplémentaires
Les modifications possibles issues de la loi du 21 juillet 2016
- 3. Les principales catégories de congés**
Les congés payés (organisation et repos)
Les nouveaux congés issus de la loi du 21 juillet 2016
- 4. La rupture de la relation de travail**
Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrats spéciaux
La rupture conventionnelle
Le licenciement pour motif économique (nouvelles modalités)

■ Environnement pédagogique

- Pédagogie active et participative. Alternance d'apports et de mises en situation, études de cas, prise en compte des situations professionnelles des participants
- Documentation remise tout au long de la formation
- Matériel utilisé : salle pédagogique équipée

■ Modalités de validation et d'évaluation

- Évaluation par l'intervenant en fin de session dans le cadre de nos procédures assurance qualité : atteinte des objectifs de la formation et des acquis
- Évaluation par les participants en fin de session dans le cadre de nos procédures assurance qualité : atteinte des objectifs de la formation et de l'animation
- Validation par une attestation de formation, des acquis et des compétences